

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Extrait du Registre des délibérations

### du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre 2024, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Date convocation** : 10/12/2024

**Secrétaire de séance** : Fabienne AGOUX

**PRESENTS** : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Fabienne AGNOUX, Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Francis GUILLOT.

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Claude TALBERT, Laurent GOURDOUX, Marie-Claude AVELINO, Audrey PAREL.

**PROCURATION(S)** : Audrey PAREL donne procuration à Gérard BRETTE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
019-211917604-20241219-DEL\_2024\_52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

### Délibération n° 2024-52 Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Rosiers d'Égletons tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Rosiers d'Égletons contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000€ à la Protection civile,

FNPC 6 TOUR ESSOR

14 rue Scandicci – 93500 PANTIN

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

**Membres : 14**

**Présents : 10**

**Représenté(s) : 1**

**Nombre de votants : 11**

**Exprimés : 11**

**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Le Maire, Gérard BRETTE

Secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.